

N° 146
S É N A T

SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014-2015

30 septembre 2015

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'**accord** sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le **Gouvernement de la Fédération de Russie** sur le règlement des obligations complémentaires liées à la cessation de l'accord du 25 janvier 2011 relatif à la coopération dans le domaine de la **construction de bâtiments de projection et de commandement***

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 3039, 3058 et T.A. 585.

Sénat : 695, 701 et 702 (2014-2015).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur le règlement des obligations complémentaires liées à la cessation de l'accord du 25 janvier 2011 relatif à la coopération dans le domaine de la construction de bâtiments de projection et de commandement, signées à Moscou le 5 août 2015, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 septembre 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 3039 (AN, 14^{ème} législ.)